

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 392I final

Bruxelles, le 4 novembre 1971.

Négociations Communauté - Pays candidats

Cinquième rapport intérimaire de la Commission
au Conseil concernant la mise au point de textes
en langue anglaise des
Traités et des réglementations communautaires existantes

1. Suite aux quatre rapports intérimaires précédents, la Commission soumet au Conseil son cinquième rapport intérimaire concernant la mise au point de textes en langue anglaise des Traités et des réglementations existantes.
2. La Commission soumet ci-joint au Conseil le texte d'une nouvelle version en langue anglaise des acts relatifs au Traité CECA, à savoir:
 - a) la Convention relative aux dispositions transitoires
 - b) le Protocole sur le statut de la Cour de Justice
 - c) le Protocole sur les privilèges et immunités
 - d) le Protocole concernant les relations avec le Conseil de l'Europe
 - e) l'Echange de lettres concernant la Sarre
3. Le groupe de travail estime que le texte de ces actes peut être adopté comme leur version anglaise, la version française restant évidemment le seul texte authentique faisant foi.
4. Le texte est joint en annexe à la présente communication.